



NORD IMMO

HONORAIRES SUR PRESTATIONS

RELATIVES A LA VENTE
A PARTIR DU 01/04/2018

La rédaction du compromis est comprise dans nos honoraires de transactions.

Aucun honoraires, ni frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un compromis de vente

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Elle sera d'un montant fixé selon le barème ci-après :

4% TTC*

Du prix net vendeur

*Pour les biens au-dessus de 300 000 euros NET VENDEUR

- 0€ à 99 999€ : 7 500 euros TTC
- 100 000€ à 149 999€ : 8 500 euros TTC
- 150 000€ à 199 999€ : 9 000 euros TTC
- 200 000€ à 299 999€ : 9 900 euros TTC
- *Découpage parcellaire : Hangar, grange, immeuble de rapport, terrain, ferme : 10% du prix de vente.*
- Le taux de TVA est de 20%
- Les prix sont affichés honoraires inclus
- Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat rémunération vendeur
- Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat rémunération acquéreur

S.A.S NORD IMMO – 183 rue nationale – 59710 – Pont-À-Marcq
SAS au capital de 150€ - RCS 792 747 735 – CPI 5906 2018 000 037 592
Assurance RCP ACA SIG B1 651.3718

S.A.S NORD IMMO – 183 rue nationale – 59710 – Pont-À-Marcq
SAS au capital de 150€ - RCS 792 747 735 – CPI 5906 2018 000 037 592
Assurance RCP ACA SIG B1 651.3718